



28 octobre 2016

Communiqué de presse

RN171- Déviations au droit des travaux de construction d'écrans anti-bruit sur la commune de Trignac

Le chantier des écrans anti-bruit de Trignac débute le 2 novembre 2016 pour une durée de 8 mois.

La circulation sera interdite sur la RN171 dans les deux sens de circulation entre l'échangeur de Montoir de Bretagne et l'échangeur de Certé.

Cette mesure sera mise en œuvre du lundi au vendredi de 21 h à 6 h du mercredi 2 novembre au mardi 29 novembre 2016.

Les travaux commenceront par le renforcement du terre-plein central de la RN171.

Les itinéraires de déviation suivants seront mis en place :

pour le sens Nantes – Saint-Nazaire :

– suivre l'itinéraire conseillé par la RD 4 et la RD100 (route portuaire), à partir de l'échangeur des Six Croix ;

– pour la direction Montoir-de-Bretagne et Trignac, continuer sur la RN171 jusqu'à la sortie de l'échangeur de Montoir-de-Bretagne.

pour le sens Saint-Nazaire – Nantes :

– à partir de l'échangeur de Certé, pour les véhicules ayant une hauteur inférieure à 4,20 mètres, emprunter l'itinéraire conseillé par la RD213 et RD100 (route portuaire) ;

– à partir de l'échangeur de Certé, pour les usagers de véhicules ayant une hauteur, chargement compris, supérieure à 4,20 mètres, suivre l'itinéraire S2.

Les itinéraires de déviation sont disponibles sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/actualite-les-travaux-rn171-protections-a3774.html>

Par ailleurs, à partir du lundi 7 novembre 2016, les travaux de construction de l'écran 5 (le long de la rue Maurice Thorez à Trignac) vont commencer et la bretelle d'insertion de la RN171 à Trignac sera fermée en permanence jusqu'en février 2017. Pendant cette période, des déviations seront mises en place.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, maître d'ouvrage de cette opération, remercie les usagers de leur compréhension.

Durant la période de travaux, les usagers de la route sont invités à respecter les consignes de sécurité :

- Respecter la signalisation temporaire et augmenter les distances de sécurité ;
- Redoubler de vigilance pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes ;
- Rester attentif aux agents travaillant sur le chantier.

Contact presse

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr
@prefet44